

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'INFORMATION

Intitulé du marché : Sélection d'un prestataire pour l'organisation d'un concours médiatisé d'entrepreneuriat pour les MPME en croissance dans le Boulgou, le Kouritenga et le Ganzourgo

Référence du marché : BFA23004-10295

La réunion d'information obligatoire a eu lieu le **09 septembre 2025 à 10h00 à Ouagadougou** (Agence belge de développement (Enabel) Quartier Zone du Bois (Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge)

| N° | Question | Réponse |
|----|---|---|
| 1. | Dans le cadre d'un groupement d'entreprises, la fiche de renseignement doit-elle être complétée par l'ensemble des membres ou par le mandataire unique ? | Le chef de file est le seul peut renseigner tous les formulaires. Pour l'autre partie du groupement, les documents exigés sont ceux qui sont listés aux points 6.6, 6.7, 6.8 et 6.9 du cahier spécial des charges. En plus de ces documents, l'accord de groupement signé par les deux parties doit également être fourni. |
| 2. | Dans le cadre d'une soumission, est-il possible pour des entreprises de se présenter en groupement conjoint avec une organisation non gouvernementale (ONG) ? | Il est possible pour des entreprises de se présenter en groupement conjoint avec une organisation non gouvernementale (ONG) pour soumissionner au présent appel d'offres. Pour que cette association soit valide, l'ONG doit remplir toutes les conditions exigées par le cahier spécial des charges. |
| 3. | Quelles sont les conditions de statut juridique requises pour postuler ? | Les entités qui sont en conformité avec les normes en vigueur et qui possèdent les capacités techniques et les qualifications requises, telles que stipulées dans le cahier spécial des charges, sont éligibles pour déposer une offre pour le présent marché. |
| 4. | Les fonctionnaires actuellement en poste ont-ils la possibilité d'être proposés comme experts dans le cadre de ce marché ? | Les fonctionnaires actuellement en poste ont la possibilité d'être proposés comme experts dans le cadre de ce marché si leur statut de fonctionnaire le permet. Pour garantir leur disponibilité tout au long du processus contractuel, une déclaration de disponibilité doit être signée par le fonctionnaire concerné. |

| | | |
|----|--|--|
| | | <p>L'autorité contractante insiste sur le fait que les experts proposés doivent être disponibles et s'engagent à l'être par la signature du formulaire de déclaration d'exclusivité et de disponibilité.</p> |
| 5. | <p>Concernant les exigences en personnel pour l'exécution du marché, est-il impératif de présenter deux experts comme l'exige le Cahier spécial des Charges, ou est-il possible d'ajouter du personnel d'appui ?</p> | <p>Les entités peuvent inclure du personnel d'appui à la mise en œuvre du marché, si elles le jugent absolument nécessaire pour la réussite du projet.</p> <p>Comme mentionné au point 5.10 « Mobilisation des Experts » du cahier spécial des charge, <i>Le soumissionnaire mettra en place les ressources humaines nécessaires pour la réalisation de la mission. La composition de cette équipe est laissée à l'appréciation du soumissionnaire qui devra toutefois mobiliser au moins le personnel ci-après : 01 Expert entrepreneuriat, développement local Chef de mission et 01 Expert communication, production media.</i></p> <p>Cette flexibilité vous permet d'adapter l'équipe en fonction de l'approche méthodologique que vous proposez. Cet ajout devrait être clairement justifié dans votre offre technique. Il est important de noter que les CV de ce personnel d'appui ne seront pas notés dans le cadre de l'évaluation financière ou technique. Cependant, ils seront analysés par notre comité pour s'assurer que leurs profils sont pertinents et qu'ils possèdent les qualifications requises pour les tâches que vous leur confiez</p> |
| 6. | <p>Concernant les marchés similaires, sont-ils recevables s'ils sont toujours en cours d'exécution ?</p> | <p>La demande du pouvoir adjudicateur est très claire sur ce point :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Point 6.9 : Ce point exige la preuve d'un minimum de deux marchés qui ont été menés à bien au cours des cinq dernières années au Burkina Faso. L'expression "menés à bien" implique une exécution complète et un achèvement total des services. Un marché en cours d'exécution n'est par définition pas terminé. ✓ Point 6.10 : Ce point renforce l'exigence du point 6.9 en précisant que le soumissionnaire doit fournir des certificats de bonne exécution (ou des procès-verbaux de réception) pour chaque service présenté. Ces documents servent à prouver que les marchés ont été totalement exécutés et réceptionnés. |

| | | |
|----|--|--|
| 7. | Pour la proposition de l'équipe d'appui, est-il requis d'inclure les CV des membres ? | Pour l'équipe d'appui, il est nécessaire d'inclure les CV des membres. Cela permet d'analyser leurs qualifications, leurs compétences et la pertinence de leur profil pour le projet. |
| 8. | Compte tenu des localités listées dans les termes de référence (TDR), est-il envisageable de proposer des diffusions en langues locales, telles que le mooré et le bissa ? | Il pourrait être pertinent d'envisager la diffusion des messages en langues locales. Étant donné que le pouvoir adjudicateur cherche la meilleure proposition possible, nous restons ouverts à toute proposition d'innovation qui sera étudiée par le comité |

Fait à Ouagadougou, le 11 septembre 2025.

Signature :



Christiane OUEDRAOGO/LENGANI (Sep 11, 2025 14:00:09 GMT)